

Règlement CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL de l'YONNE

Contre La Montre Individuel

Article 1 :

- Ce championnat est ouvert uniquement aux licenciés(es) UFOLEP CYCLOSPORT de l'Yonne.

Article 2 :

- Ce championnat se dispute par catégorie d'âge.
- Le titre de champion(e) sera décerné uniquement s'il y a 3 participants classés dans chaque catégorie (application du règlement national) .

Article 3 :

- Ce championnat se dispute sur 2 épreuves :
 - CLM individuel de LICHES PRES AIGREMONT le samedi 15 avril 2023
 - CLM individuel du MONT SAINT SULPICE le samedi 3 juin 2023

Article 4 :

- Le classement final sera établi à l'issue des 2 épreuves par addition de points.
- En cas d'égalité, pour départager les coureurs, il sera comptabilisé le temps total des 2 épreuves.
- Pour être classé, le concurrent devra avoir participé aux 2 épreuves.
- Les titres seront décernés à l'issue de la 2^{ème} épreuve de CLM individuel.

Fait à CHAMPS SUR YONNE le 13 avril 2023